

Recueil d'études
« Congo 1955-1960 »
Académie royale des Sciences
d'Outre-Mer (Bruxelles)
pp. 479-493 (1992)

Verzameling studies
« Congo 1955-1960 »
Koninklijke Academie voor
Overzeese Wetenschappen (Brussel)
pp. 479-493 (1992)

JANVIER 1959: PARLEMENTAIRES ET TERRITORIAUX

PAR

Jacques VANDERLINDEN *

Prologue

Chacun s'accorde à voir dans les événements qui se déroulèrent le dimanche 4 janvier 1959 à Léopoldville un tournant dans l'histoire de la colonisation belge. Indépendamment de l'impact psychologique profond qu'ils eurent sur la population belge anesthésiée dans sa bonne conscience par la participation « exemplaire » des Congolais à l'Exposition universelle qui s'était achevée quelques mois plus tôt, elle en eut également sur la rédaction de la déclaration gouvernementale du 13 janvier et sans doute aussi sur le message royal accompagnant cette déclaration. Notons cependant que celle-ci était annoncée et que les principaux acteurs politiques de cette chaude après-midi de saison des pluies et des journées, non moins brûlantes, qui suivirent et furent caractérisées par le rétablissement de l'ordre, savaient que le gouvernement belge se prononcerait une dizaine de jours plus tard. Le 4 janvier ne peut donc être considéré comme une simple « péripétie » dans l'histoire de la colonisation belge au même rang que l'émeute de Matadi, la rébellion de Luluabourg ou la grève d'Élisabethville, pour se limiter aux manifestations les plus récentes et les plus marquantes de la résistance ouverte du colonisé à l'ordre colonial. Le fait qu'elle se soit produite dans la capitale, qu'elle ait été marquée par des signes non équivoques de refus des symboles de l'ordre colonial, qu'il ait fallu un certain temps et une action particulièrement vigoureuse pour rétablir l'ordre, qu'elle se soit produite dans un contexte d'épanouissement des revendications nationalistes et enfin qu'elle ait précédé d'une semaine l'énoncé tant attendu d'une « politique » de la Belgique à l'égard du Congo ont sans doute justifié l'envoi de la commission d'enquête

* Membre titulaire de l'Académie; Faculté de Droit, Université Libre de Bruxelles, av. F.-D. Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles (Belgique).

parlementaire composée de MM. Dequae, président, Brasseur, Demuyter, De Saeger, Housiaux (secrétaire), Lahaye, Major, Scheyven et Spinoy, membres [1]*.

Créée par la Chambre des Représentants dès le 8 janvier et constituée le 13, la commission s'envolait le soir même pour Léopoldville; elle devait y passer deux semaines dont douze jours consacrés à entendre une centaine de personnes, soit individuellement, soit en groupes. Remarquons immédiatement que cela fait environ huit personnes par jour et, sur la base des chiffres fournis par la commission, un peu moins d'une heure par audition [2]. Le rapport d'ensemble a été rédigé par quatre membres. Les trois premières parties, celles relatives aux causes proches et lointaines des événements (confiée à M. Lahaye), aux événements eux-mêmes (confiée à M. Brasseur) et au rétablissement de l'ordre (confiée à M. Spinoy) seront évoquées. Notons que le caractère inattendu des événements et leur survenance à une époque de l'année qui n'était pas nécessairement prise par les « pèlerins » venus d'Europe font que l'on ne dispose à leur sujet d'aucun compte rendu, indépendamment, précisément, du rapport de la commission; c'est donc à celui-ci qu'il faut nécessairement renvoyer ceux qui désirent en savoir davantage sur le 4 janvier [3]. Tels sont, pour moi, les neuf parlementaires.

Les deux territoriaux sont deux personnes très différentes à la fois par la durée de leur carrière, par les responsabilités qu'ils exerçaient au moment des faits, par les conséquences que ceux-ci auront sur leurs carrières respectives et enfin par la trace qu'ils laisseront sur l'histoire de la décolonisation du Congo belge. Ils ont en commun trois points au moins: tous deux ont eu l'occasion de ressentir la passivité des autorités coloniales et métropolitaines et ont essayé, à leur manière et dans le cadre de leurs attributions et fonctions, d'y remédier; tous deux ont une très haute conscience de leur devoir; tous deux enfin appartiennent à cette catégorie de fonctionnaires auxquels le langage courant aussi bien que celui des dossiers accole généralement un mot: élite. Le premier s'appelle Jean Tordeur; il est le Premier Bourgmestre du chef-lieu du Congo belge. Le second, André Ryckmans, est administrateur territorial assistant du territoire de Madimba dans le Bas-Congo. Dernier trait, purement anecdotique celui-là: lorsqu'il était étudiant à l'École coloniale, futur Institut universitaire des Territoires d'Outre-Mer, le premier avait retenu l'attention du père du second, le futur gouverneur général du Congo belge, Pierre Ryckmans [4].

Jean Tordeur est né le 11 septembre 1911. Il est entré au service de la Colonie après des études brillantes à l'École coloniale d'Anvers, le 2 juillet 1935. Sa carrière l'a mené successivement à Tshela, Matadi,

* Les chiffres entre crochets [] renvoient aux notes et références, pp. 491-493.

Thysville et finalement Léopoldville. C'est donc un spécialiste du « Bas » dont chaque étape de sa carrière le rapproche du chef-lieu de la Colonie et des hautes responsabilités qui lui seront confiées en 1954. À ce moment il est désigné comme commissaire de District en charge du District urbain de Léopoldville et en devient le premier Premier Bourgmestre, dans le cadre du nouveau statut des villes. C'est à ce titre qu'il a couvert les initiatives engagées dès l'année 1956 par ses adjoints plus particulièrement chargés de l'administration de la Cité indigène. Ceux-ci, au premier rang desquels se trouvaient J. Cordy et J. Hollants Vanlooche, ont compris qu'à défaut de pouvoir très rapidement amorcer une participation effective des Africains, aussi réduite soit-elle sur le plan de la décision, à la gestion de la Cité (c'est une ville d'environ 400 000 habitants), le climat, au sein de celle-ci, risque de se détériorer entre administrants et administrés. Ils ont donc mis sur pied des conseils de zones dont les membres sont élus dans les rues et quartiers de la ville indigène. Ceux-ci, qui permettent qu'apparaissent au grand jour une multitude de revendications jusqu'alors le plus souvent étouffées mais constituant la trame de la camisole de force coloniale, constituent la préfiguration des conseils communaux. Ils n'ont aucune existence juridique et sont le fruit d'une initiative collective dont les autorités sont informées jusqu'au sommet de la Colonie mais dont il est entendu que si n'importe quoi se produit seuls les échelons inférieurs en paieront les pots cassés; ce simple exemple illustre la fragilité de l'imputation généralisée de perte du « sens des responsabilités » que la commission impute à l'administration [5]. Au lendemain des événements de janvier, ces conseils sont depuis longtemps oubliés, mais il importait de dire que Jean Tordeur en avait été l'âme et la première couverture [6]. Il faut dire également que c'est lui qui, comme on dit vulgairement, « porta le chapeau » de ce qui s'était passé ce dimanche. Il fut déplacé au Ruanda-Urundi où il termina sa carrière africaine en qualité de commissaire provincial d'abord, de secrétaire général des Territoires sous Tutelle ensuite.

André Ryckmans est né le 11 janvier 1929. Après des études de droit et de sciences coloniales à l'Université Catholique de Louvain, il entra au service de la Colonie le 21 juillet 1954. Il fut administrateur territorial assistant dans le Kwilu avant de le devenir, à son second terme, dans le Bas-Congo, à Thysville d'abord, à Madimba ensuite. Au moment des événements de Léopoldville, ses prises de position, notes et rapports en faisaient l'un des meilleurs connaisseurs de la très délicate situation qui se développait dans la région. D'où l'idée de le rattacher au cabinet du Gouverneur général à Kalina [7]. Le 5 janvier, il se trouve à Léopoldville et offre ses services pour contribuer au rétablissement de rapports normaux entre Africains et Européens; il est ainsi un témoin

privilegié de la « reprise en main » dans la Cité. L'indépendance du pays, dix-huit mois plus tard, le trouvera à Madimba. Les événements du début juillet seront à l'origine de son assassinat par des militaires à Thysville au cours d'une mission de sauvetage d'Européens en danger dans la région.

H. Lahaye ou les causes

Dans les 31 pages, bilingues, consacrées par H. Lahaye aux « causes proches et lointaines des événements de Léopoldville » [8], j'épinglerai essentiellement un à-côté.

Le premier a trait à la responsabilité directement imputée au tandem ABAKO-Administration locale. Indépendamment en effet d'une carence généralisée de l'autorité d'une part, de l'inertie et de la faiblesse de l'administration de l'autre, la commission met en cause « la politique à l'égard des mouvements nationalistes » et plus particulièrement l'attitude du Premier Bourgmestre, Jean Tordeur; celui-ci non seulement aurait accepté la présidence d'honneur du mouvement culturel, mais encore aurait conservé cette fonction « lorsque l'Abako en vint à s'occuper de questions politiques et à faire de l'agitation ». L'accusation est grave et ne pèsera sans doute pas légèrement lorsque les autorités supérieures se mettront en quête d'un bouc émissaire. Ceci d'autant plus que toute l'attention de la commission se concentre sur l'ABAKO [9], ce qui peut se comprendre pour un grand nombre de raisons :

- Sa réunion avortée est à l'origine des premiers incidents de la journée du 4;
- Ses élus dans le chef-lieu ne se révèlent pas les plus dociles des colonisés;
- Sa domination à Léopoldville, siège de la haute administration, lui confère une fonction de symbole de l'hostilité à l'ordre établi;
- Son régionalisme, qui débouchera sur le fédéralisme, est directement opposé à la vision cultivée par l'Administration et s'exprimant dans le slogan « Congo uni, pays fort ».

Par opposition, la virulence (refus de toute « autonomie », libération du « régime colonialiste », accession à l'indépendance « condition *sine qua non* de la paix ») du discours prononcé le 28 décembre (et publié dans *Présence congolaise* le 3 janvier, donc la veille des événements) par Patrice Lumumba (un inconnu à Léopoldville) est à peine évoquée par la commission [10].

Or, si l'ABAKO a incontestablement, comme le dit le rapport « contribué de manière décisive » à la politisation de la vie locale, peut-on lui faire le reproche d'avoir « depuis de nombreux mois, créé le

climat propice à ces émeutes? Je ne le pense pas. Mais ce n'est pas là que gît l'essentiel des conclusions du rapport [11]. C'est dans cette petite phrase s'appliquant à l'Administration et qui, combinée aux actes de soutien imputés au Premier Bourgmestre (et à d'autres personnes), justifie leur condamnation sans appel: « Elle a favorisé certains regroupements tribaux plutôt que d'autres, ainsi l'ABAKO dont elle a provoqué la création, patronné le développement et dont elle aurait dû prévoir le triomphe aux élections. »

L'erreur de perspective me semble grossière. D'une part, l'ABAKO n'a jamais été particulièrement favorisée; au contraire, pour les raisons soulignées plus haut, elle était davantage tenue en méfiance et soumise à une vigilance qui n'excluait pas les tracasseries, comme le refus de permettre à Kasa-Vubu de se rendre à Accra à la fin 1958 alors que Lumumba y est autorisé [12]. D'autre part, la commission s'est laissé abuser par un fait inexact dont je suis convaincu qu'il a pesé lourd dans son jugement final. Jean Tordeur n'avait jamais été président d'honneur de l'ABAKO; pressenti, le 31 mars 1953 (donc bien avant qu'il soit question d'une quelconque revendication indépendantiste dans la Colonie), par le comité de l'époque du mouvement (Kasa-Vubu n'y jouait aucun rôle), dont il connaissait, en raison du déroulement de sa carrière dans le Bas-Congo, de nombreux meneurs, il déclina cette offre par une lettre du 8 mai de la même année: « J'estimais déjà à cette époque qu'il était incompatible avec mes fonctions de présider une association ethnique, non seulement parce que ses futures déviations me semblaient déjà inscrites en puissance, mais aussi parce que je désirais tenir la balance égale entre les divers groupes ethniques de Léopoldville » (lettre du 22 juin 1959 au ministre des Colonies).

Qu'une confusion ait été possible dans l'esprit de certains en raison des nombreuses amitiés du Premier Bourgmestre parmi les Kongo (mais pas au sein du comité de l'ABAKO avec lequel ses relations étaient devenues « difficiles »), est possible, mais ne justifie pas la prise de position de la Commission d'enquête. Jean Tordeur remit copie de sa lettre de refus à l'un des substituts chargés de l'enquête judiciaire sur les événements. Pour des raisons inexplicables, celle-ci disparut du dossier où elle était classée. Dès qu'il eut connaissance du contenu du rapport de la commission, il sollicita et obtint l'intervention du Gouverneur général auprès du président de la commission pour que les faits soient rétablis dans leur exactitude. Malgré une promesse de ce dernier, la démarche n'eut aucun effet. Il est vrai qu'admettre l'erreur mettait le ministre dans une situation impossible à son égard; je veux évidemment dire « impossible » au regard des « usages » du monde politique. L'intéressé devait en porter le poids, avec une amertume bien compréhensible, jusqu'à la fin de ses jours.

M. Brasseur ou les événements

Un premier point, qui m'a clairement échappé dans «La Crise congolaise», est celui de l'enchaînement des dates et des jours qui mènent immédiatement au 4 janvier. Le point de départ est le meeting de Lumumba du 28 décembre. À quinze jours de la déclaration gouvernementale, il place celui-ci, auréolé du prestige du voyage à Accra et de la vigueur de son discours, dans une position de force sur la scène politique de Léopoldville. Le 28 décembre est un dimanche. Le mardi, le temps de reprendre leurs esprits et de s'entre-prévenir, les membres du bureau de l'ABAKO envisagent le contre-feu par l'intermédiaire de la section de la commune de Kalamu; le choix du lieu se justifie par le fait que l'un des orateurs, Arthur Pinzi, est bourgmestre du lieu. D'origine kongo, comme l'autre orateur inscrit, Gaston Diomi, il doit parler d'un récent voyage en Belgique tandis que ce dernier parlera d'Accra où il s'est rendu en même temps que Lumumba.

Le 30 décembre donc, l'ABAKO adresse une lettre, dont le contenu n'est pas directement connu, au Premier Bourgmestre. Il semble qu'elle n'aurait fait que l'informer de la tenue de la réunion prévue le 4 janvier [13]; elle aurait également contenu une invitation à envoyer un observateur à la réunion [14]. Celle-ci ayant lieu dans les locaux de l'YMCA n'apparaît d'ailleurs pas comme revêtant un caractère public et ne serait donc pas soumise à autorisation préalable en raison de son caractère privé. La lettre n'arrivera, et pour cause, à son destinataire que le 2 janvier. Le 31 est prélude au réveillon et les administrations travaillent au ralenti, le 1^{er} est chôme et le vendredi 2 la mécanique administrative reprend progressivement son rythme dont elle sait d'ailleurs qu'il sera immédiatement réinterrompu par le week-end proche. La réponse n'en part pas moins par porteur le samedi matin, soit la veille d'une réunion qui est déjà annoncée par la rumeur publique comme devant poursuivre sur la lancée du meeting du 28. L'observateur invité est par ailleurs désigné; ce sera P. Duvivier. Mais sa mission est, avant toutes choses, de vérifier si la réunion conserve son caractère privé.

La nature exacte de la réunion est par ailleurs imprécise et le rapport de la commission n'est pas des plus clairs sur ce point. La réponse du Premier Bourgmestre indique clairement que celui-ci suppose que la réunion sera privée. Par contre, pour les organisateurs, il est difficilement imaginable qu'ils aient voulu donner aux exposés de ce jour un caractère limité. Toutefois ils n'en ont pas tiré, dans leur lettre au Premier Bourgmestre, la seule conclusion logique: ils devaient expressément demander l'autorisation de la tenir et ne l'ont pas fait. D'où le caractère en apparence ambigu de la réponse officielle qui réagit à une lettre sans objet pour l'Administration. Rappelés à leurs obligations par

le dernier paragraphe de la réponse de celle-ci, les organisateurs décident alors, apparemment dès le samedi soir, d'annuler la réunion dont ils considèrent, à juste titre, non pas tellement qu'elle est interdite (comme dit le rapport [15]), mais plutôt non autorisée. Les efforts pour informer le public de l'annulation vont se poursuivre toute la matinée du dimanche jusqu'au moment où les événements vont vraiment démarrer, l'administration prenant conscience de la présence d'un grand nombre de personnes aux abords du local de l'YMCA [16] et jugeant utile d'évaluer la situation.

Mais revenons un instant en arrière. Dans son « gommage » systématique de l'activité du Premier Bourgmestre au cours de ces deux journées du 3 et du 4, la Commission met en évidence les efforts (en apparence infructueux) de Vital Moanda, président de la section de Kalamu de l'ABAKO, pour contacter un Premier Bourgmestre introuvable. En fait, tout le samedi après-midi de ce dernier avait été absorbé d'abord par l'installation officielle du conseil communal de Matete « qui se présentait d'une façon très délicate par suite de l'abstention des Abakistes » et ensuite, en soirée, par la commémoration du premier anniversaire de la création de la commune de Ngaliema. Quant au dimanche matin, la messe de sept heures de Jean Tordeur avait été suivie dès 9 heures par l'installation du nouveau conseil communal de Ndjili, « autre prestation délicate » qui devait l'occuper jusqu'à 11 heures 30. Or, s'il est exact que, depuis la veille au soir, quelqu'un essaie de toucher le Premier Bourgmestre (trois coups de téléphone ont été reçus chez lui en son absence respectivement par sa fille, son domestique et sa femme entre le samedi soir et le dimanche midi), jamais le correspondant malchanceux n'a accepté soit de se nommer, soit de laisser un numéro de téléphone où le recontacter. En fin de matinée donc, le dimanche 4 janvier, Jean Tordeur rentre chez lui avant une réception chez le Gouverneur général.

Il se trouve encore chez ce dernier, lorsque le film des événements s'enclenche. À ce moment il est midi. « Un commissaire ... téléphone à un adjoint du Premier Bourgmestre ... Ce dernier informe par téléphone M. Tordeur ... » (R.C.) [17]. Nous savons qu'il s'agit de P. Roumat et de A. Callier, ce dernier ayant averti le Premier Bourgmestre de la situation vers 13 heures (J.T.); le commissaire de police ne sera pas entendu par la commission. À 14 heures, la foule a grossi malgré l'annonce faite vers 13 heures de l'annulation de la réunion. Averti par un de ses subordonnés, le commissaire en chef, F. Loriaux, informe le Premier Bourgmestre vers 14 h 20 et précise qu'il a rappelé tous les commissaires disponibles et la réserve de police du camp Lufungula [18]. Quelques minutes plus tard, les responsables de la police, le procureur du Roi et l'un de ses substituts sont réunis au commissariat central. De son côté, Jean

Tordeur et son premier adjoint, A. Callier, se retrouvent au bureau du Premier Bourgmestre.

La première (et dernière) [19] action de ce dernier que mentionne le rapport est ensuite la délégation sur place de son adjoint immédiat entre 15 heures et 15 h 20. En fait Jean Tordeur, prévenu par le commissaire en chef de ce que la totalité des forces de police était désormais en état d'alerte, a demandé à ce moment une première intervention de la Force Publique « pour rétablir l'ordre au carrefour Avenue Baudouin-Avenue Victoire » (J.T.). Il contacte à cette fin l'officier de garde au camp Léopold, puis le commandant de la place de Léopoldville, le colonel Matteredne, qui décide de se rendre personnellement au camp Léopold, siège de la garnison de Léopoldville.

Sur place, la situation est confuse et la commission ne parvient pas à identifier un témoin précieux, un Européen, qui quitte l'YMCA peu après 15 h. Il s'agit vraisemblablement de J. Hubert, qui arrive chez le Premier Bourgmestre à 15 h 10. Il a déjeuné à l'YMCA, a constaté que la foule évacuait les lieux sans difficultés après l'annonce de l'annulation, mais s'était regroupée à l'arrivée du représentant du Premier Bourgmestre, chargé de vérifier le caractère exact de la réunion; Jean Tordeur en conclura, « très mécontent » et à juste titre sans doute, que c'est l'apparition des fonctionnaires qui a provoqué le regroupement de la foule qui se dispersait. Ce regroupement fut cependant provisoire, J. Kasa-Vubu étant intervenu et la foule se dispersant « de mauvaise humeur, mais sans plus » (J.T.). Si tel est bien le cas, nous sommes loin de la « frénésie », de l'excitation ou d'un départ de J. Hubert « sous les pierres » (R.C.). J. Hubert se révèle en outre « tout étonné d'apprendre qu'il y a des désordres à l'YMCA qu'il vient de quitter ». À la demande du Premier Bourgmestre il consigne rapidement ses constatations par écrit. Il est dès lors d'autant plus étonnant que la commission puisse soit l'ignorer, soit même rapporter qu'il est non identifié et qu'il « ne s'est pas fait connaître » (R.C.). Estimant ce témoignage rassurant, Jean Tordeur demande à l'officier de garde de ne pas faire sortir la troupe sans l'en avertir.

Cependant, la situation s'est brusquement retendue suite à l'arrivée d'une part de A. Callier, d'autre part d'un contingent de police chargé de disperser la foule qui est précisément en train de se séparer. Des pierres sont jetées en direction de la police, un commissaire est bousculé, le second tire un coup de revolver en l'air, un premier Congolais est blessé sans qu'il soit possible d'identifier l'origine de sa blessure. Le premier adjoint informe immédiatement le Premier Bourgmestre qui confirme tout aussi rapidement sa demande à la Force Publique pour un dégagement de l'avenue Prince Baudouin, axe majeur de la Cité indigène. La réaction de celle-ci est immédiate; elle intervient à 15 h 30

et son action, combinée à celle des renforts de police, aboutit à dégager l'avenue de la Victoire et l'avenue Prince Baudouin, moins de dix minutes plus tard. Le Premier Bourgmestre est averti que la situation «est en main»; il reçoit confirmation de cette nouvelle par son premier adjoint, quelques minutes plus tard (J.T.).

Dès ce moment, et pour une heure et demie environ, nous assistons au reflux des incidents. Les autorités communales (A. Pinzi, l'un des orateurs prévus, notamment) interviennent en faveur de l'apaisement, la libération des personnes arrêtées s'effectue et les forces de l'ordre se retirent progressivement et seuls restent en place quelques policiers «nettoyant» les séquelles de ce début d'après-midi [20]. On peut penser que tout va se calmer. À 17 h, cependant, les incidents ont repris sur l'axe formé par l'avenue Prince Baudouin. À 17 h 20, le Premier Bourgmestre est averti par le procureur du Roi de l'aggravation subite de la tension et des premiers incendies. Sa réaction est immédiate: «je réquisitionne téléphoniquement la garnison et décide de passer à l'opération de police» [21]. Celle-ci est réglée par un décret du 3 juin 1906, complété par un arrêté ministériel du 25 octobre 1920 [22]; ces textes reconnaissent aux commissaires de district (c'est le rang du Premier Bourgmestre dans la hiérarchie administrative) le pouvoir d'ordonner pareille opération pour laquelle l'intervention de la Force Publique est requise. Dix minutes plus tard, le Premier Bourgmestre demande que le camp militaire de Thysville, où sont notamment stationnées les auto-mitrailleuses, soit averti d'une intervention possible de sa part. Suite à cette intervention, le colonel Matteredne prend immédiatement la tête de 7 pelotons. La commission d'enquête situe le déclenchement de l'opération de police à 19 h 20 et ne parle, jusqu'à ce moment, que de recours aux forces de police. Elle retarde ainsi l'action du Premier Bourgmestre de deux heures, donnant une fois de plus une image négative de celui-ci. La Force Publique intervient à 17 h 30; trois quarts d'heure plus tard, submergé par le flot de nouvelles, Jean Tordeur arrête de prendre les notes qu'il tenait jusqu'alors.

Nous le retrouvons dans cette partie du rapport de la commission d'enquête à 20 h 50, lorsque débute l'opération militaire dont la troisième partie nous apprend qu'elle était décidée depuis 20 heures entre le Premier Bourgmestre et le commandant en chef de la Force Publique, le général E. Janssens [23]. Mais revenons un instant aux conclusions de cette seconde partie du rapport de la commission d'enquête et à sa constatation que «la coordination entre les différentes forces chargées du maintien et du rétablissement de l'ordre public était insuffisante». Rien dans les faits ne supporte ce jugement. Comme le montrent les notes de Jean Tordeur, celui-ci s'est tenu régulièrement au courant de l'évolution des événements et a modulé les interventions de la police et de la

Force Publique en fonction de l'évolution de événements; en aucun cas il n'hésite à faire intervenir cette dernière et même à prévoir des deuxièmes échelons d'intervention, que ce soit dans l'une ou l'autre force. Ce faisant il répond parfaitement au principe formulé par la commission selon lequel «les différents organes de police s'occupant du maintien de l'ordre doivent se compléter».

A. Spinoy ou l'opération militaire

Décidée à 20 heures, l'opération militaire débute par une relève progressive des effectifs de la police par la Force Publique. La première alignait à ce moment, sur la périphérie de la Cité indigène, environ 1400 hommes répartis sur 32 barrages. Ils vont être remplacés en sept heures et demie environ par près de deux mille hommes de troupes prélevés sur les effectifs de la garnison de Léopoldville. La relève se poursuit jusqu'à 4 h 35 du matin, le lundi 5 janvier. À ce moment tout est prêt pour entreprendre le «nettoyage» de la Cité. Il débute à 16 h 40 dans l'après-midi du lundi. C'est ici qu'intervient le second «territorial».

André Ryckmans, dérogeant à ses habitudes («d'ordinaire je circule toujours le dimanche à la Cité»), fait la sieste dans l'après-midi du 4 janvier, puis dîne chez des amis et n'apprend les événements qu'à 7 heures le lundi matin lorsqu'il téléphone à Hoolandts (*sic*), «un jeune ATAP tout à fait exceptionnel», qu'il souhaite rencontrer car on lui a parlé des rapports préparés par celui-ci sur la tension qui croît dans la ville indigène; celui-ci est d'ailleurs absent et c'est sa femme qui informe André.

Immédiatement je suis dehors, j'aborde les travailleurs d'un chantier et leur demande innocemment ce qui s'est passé. Ils m'en font un récit que je vérifierai par la suite comme remarquablement objectif; à ce moment aucune hostilité ne se manifeste à mon égard, nous retournons même en groupe à la cité, traversons le cordon militaire et allons jusqu'au marché (où il y a eu quatre morts la nuit même) à travers une foule froide mais non hostile. Au marché mes compagnons me conseillent de revenir, je retransverse seul la foule qui grossit, cause avec les deux territoriaux qui sont au barrage militaire, court prévenir le District pour qu'on les relève, me mets en uniforme et vais me proposer comme volontaire. C'est précisément au marché qu'on me renvoie.

Là André se rend compte immédiatement de l'importance des attitudes face à la population africaine. D'une part il est essentiel pour tout Européen qui n'appartient pas aux forces de l'ordre et n'est pas appuyé par elles de garder «un profil bas».

À ce moment — erreur grave — un groupe de commerçants portugais et grecs s'avance au marché pour vérifier ses boutiques. La foule se reconstitue, les conspue et, à peine ont-ils quitté les lieux que le pillage commence. (...) Beaucoup de gamins, des femmes, des adultes où je reconnais des gens avec qui je causais tranquillement une heure avant. L'excitation monte. Les pierres commencent à voler. Mes policiers sont très calmes [24].

D'autre part les démonstrations de force gratuites sont à proscrire.

Tout à coup un mouvement de repli dans la foule suivi d'un paroxysme de rage. C'est un commissaire de police qui vient d'arriver, armé de sa mitrailleuse (j'étais sans armes) et qui, nerveux, parle immédiatement d'abattre le premier qui l'injurie. Je le supplie de se calmer, de ne tirer que si des magasins importants ou des personnes sont en danger (ce qui n'était pas le cas).

À ce moment, André Ryckmans est appelé chez le gouverneur général et il recommande à son remplaçant de veiller sur le commissaire de police.

Hélas, 20 minutes après, les émeutiers réussissent un début d'incendie dans les combles du marché à viande et on doit dégager en tirant : 4 morts sur place.

Au cabinet du GG c'est la pétaudière. De tous côtés les nouvelles arrivent montrant que la flambée s'étend sur toute la ville. On me demande mon avis : je dis qu'il faut ou un apaisement, ou une répression immédiate, mais que si on continue à tirer « par petits paquets » de place en place, la situation morale ne peut que se dégrader, la population ayant l'impression qu'on l'extermine à petit feu.

Ce texte est intéressant dans la mesure où il efface l'impression d'extrême organisation qui se dégage de la description de l'opération militaire dans le rapport de la commission [25]. Si on en croit le témoignage d'André Ryckmans, la décision de « nettoyer » n'était pas prise le lundi matin et c'est ce qui explique le « trou » de douze heures, apparent dans le rapport de la commission, entre le déploiement des troupes et leur action offensive en vue de reprendre le contrôle de la ville africaine. Il est vraisemblable que les autorités ont longtemps hésité avant de lancer l'opération de « nettoyage », sachant parfaitement qu'elle coûterait cher en morts et en blessés.

Une fois son entretien avec H. Cornelis achevé, le territorial reprend du service ; il a reçu une mitrailleuse qu'il cache soigneusement sous le siège de sa voiture et « qui n'en sortira plus ». Il est posté près de l'hôpital des Congolais où il filtre les travailleurs désireux de sortir de la Cité pour aller à leur travail. « Ils ont le préjugé favorable, aussi pourquoi les interpeller brutalement en lingala et s'encombrer d'une arme dont on n'a que faire ? » Le voisinage de l'hôpital (et donc de la morgue) est un lieu privilégié pour mesurer l'étendue de la souffrance des personnes.

De temps en temps nous voyons passer des blessés, marchant sans frémir et passant imperturbables avec une balle dans le bras ou la cuisse, ou transportés dans une voiture — et hélas, aussi, des camionnettes allant ou revenant de la morgue, ou un camion chargé de cercueils. Le nombre des morts, qui s'élevait à 18 ce matin, doit approcher maintenant de la trentaine.

Ce chiffre semble élevé si on admet le bilan partiel des décès admis par la commission. Celui-ci est en effet de 12 unités pour toute la journée du lundi [26]. En outre il semblerait que le plus grand nombre de décès

se soit produit précisément le lundi matin alors que l'on hésitait encore à entamer le « nettoyage » et que l'on se bornait à des opérations ponctuelles contre des « foyers » d'agitation [27].

Dans ces morts, la Force Publique porte la plus grande part de responsabilités. Mais les commissaires de police européens sont également mis sur la sellette. « Je ne nie pas que les commissaires de police, nerveux, surmenés, détestés par la foule et se sachant en danger n'aient parfois pressé la gâchette un peu vite (...) le recrutement des commissaires de police pose un problème. » Ce passage est à rapprocher des constatations faites par le gouverneur général devant la commission : « certains n'étaient pas à la hauteur de leur tâche » [28].

À 4 heures, André est le témoin de l'entrée dans la Cité de l'escadron de reconnaissance (autos blindées et jeeps) arrivé de Thysville. Il les suit une demi-heure plus tard.

Le climat est pénible; silence glacial que mon kikongo dégèle à peine. De temps en temps une rafale ou des détonations; je regarde alors « les mouches de la suspension ».

Nous sommes au moment où, dans le rapport de la commission « le 2^e escadron de reconnaissance se servant de ses armes intervient pour la première fois à proximité du marché indigène » [29].

Du voisinage de l'hôpital, André se déplace alors pour un nouveau tour de garde à l'avenue Prince Baudouin.

Quelques groupes de volontaires européens, armés de fusils de chasse et de revolvers, se promènent dans l'avenue de Gaulle constatant ouvertement que ce n'est pas ce soir qu'ils « feront mouche ». Tout cela devant des soldats dont beaucoup parlent parfaitement le français. Le lieutenant en charge du secteur leur dit sèchement qu'ils sont sous les ordres du gradé d'élite congolais et qu'ils ne pourront ouvrir le feu que sur l'ordre conjoint du gradé et de moi-même. Finalement, je parviens à les envoyer se coucher ...

Ces comportements font évidemment partie de ceux qui conduiront la commission à proposer dans son rapport que les corps de volontaires européens soient immédiatement dissous dans leur forme actuelle [30].

Le mardi débute, pour André, sur un autre grand axe, l'avenue Joséphine Charlotte. Il y constate que des milliers de gens se rendent au travail et décide de les filtrer très soigneusement (« après m'avoir engueulé, on adoptera cette solution partout »). Et puis ce sont des rencontres inattendues : « Je vois passer le cher vieux Gabriel » (un serviteur de la famille depuis les années trente), « nous nous mettons à pleurer ensemble, réalisant tout d'un coup ce qui s'est dressé entre nous deux. » Et aussi : « J'ai causé dans la journée avec des policiers bakongo. L'un d'eux m'a dit : ' tout cela est de votre faute, si vous aviez été plus sévères il y a des mois rien ne serait arrivé, maintenant il faut tirer dans les gens '. » Ces propos rejoignent l'un des témoignages, européen celui-là, retenu par la commission, le témoin estimant que « les autochtones

eux-mêmes ont d'ailleurs conscience de cette responsabilité de l'Administration». Le mercredi se passe de la même manière, si ce n'est que le flot des Africains reprenant le travail grossit de jour en jour et que le travail de contrôle devient de plus en plus difficile.

Dès le jeudi, il est chargé d'une mission particulière dont le rapport de la commission se fera largement l'écho : enquêter sur le rôle éventuel joué par les Kimbanguistes dans le déclenchement des événements et particulièrement dans les attaques contre les missions. Sa première réaction est claire :

Cela me semble un peu hâtif, et surtout très facile : c'est beaucoup plus aisé que d'investiguer sur les propos et agissements de certains professeurs ou de certains militants socialistes. En tout cas disons dès maintenant que nous n'avons aucun élément certain, aucun fait qui puisse incriminer les Kimbanguistes.

Le rapport de la commission [31] confirmera ce point de vue tout en considérant que l'esprit général du mouvement depuis sa création était susceptible d'avoir contribué au climat général ayant conduit au 4 janvier.

Épilogue

Quelques semaines après les événements du 4 janvier la commission d'enquête regagne Bruxelles et, le 27 mars 1959, elle dépose son rapport devant la Chambre. Le commissaire provincial Jean Tordeur part, dans la disgrâce, pour Usumbura. André Ryckmans regagne Thysville et le Bas-Congo. Laissons-lui tirer la leçon humaine de ces journées :

Tout cela est très triste, tout cela nous coûtera très cher à tous les points de vue. Il faut se remettre tout de suite à reposer les jalons d'un contact indispensable sans se laisser figer dans une attitude de méfiance. Le plus grand pas doit venir de nous parce que, si à nos yeux les noirs sont des pillards, des irresponsables, à leurs yeux nous sommes des déloyaux et même des tueurs : si erroné que soit ce point de vue il faut l'admettre comme un fait.

C'est cette absence de compréhension réciproque pour laquelle il avait cependant tant œuvré, qui, un jour de juillet 1960, scellera son destin à Thysville.

NOTES ET RÉFÉRENCES

- [1] Commission chargée de faire une enquête sur les événements qui se sont produits à Léopoldville en janvier 1959. Rapport à la Chambre (*Doc. parl. Ch.*, 1958-1959, n° 1003/3). Le rapport proprement dit comporte 80 pages, les annexes 20 pages et un plan de la ville de Léopoldville y sont joints. Je n'en ai pas pris connaissance pour l'écriture de « La Crise congolaise ». Ce rapport est cité ci-après « Rapport ».
- [2] *Idem*, p. 3.
- [3] La faiblesse de la documentation disponible est parfaitement illustrée par la place quasi nulle faite aux événements dans le remarquable dossier « Congo 1959 » du CRISP.

- [4] Je dois remercier ici M^{mes} Jean Tordeur et Geneviève Ryckmans qui m'ont donné accès aux archives personnelles de leurs maris; j'avais en outre eu l'occasion de rencontrer Jean Tordeur quelques mois avant son décès prématuré. Ce sont ces documents qui m'ont encouragé à reprendre le rapport de la commission d'enquête et ont inspiré ces quelques notations.
- [5] Rapport, p. 26.
- [6] Le caractère non officiel de ces conseils explique la pauvreté de la documentation à leur égard. Je dispose, grâce à l'obligeance de M^{me} Tordeur, d'un rapport établi à leur sujet par J. Hollants Vanlooche, aujourd'hui directeur général de la Politique au Ministère des Affaires étrangères. J'avais espéré le compléter par des interviews, notamment de celui-ci et de J. Cordy et, qui sait, par d'autres documents en possession de ceux-ci ou retrouvés dans des archives publiques ou privées. Je n'ai pu aboutir, mais ne désespère pas de revenir à l'occasion sur cette première expérience de participation qui montre la dynamique des territoriaux de terrain face à l'inertie ou à la lourdeur des structures.
- [7] Sur André Ryckmans, indépendamment des textes figurant dans ce recueil, voir: KESTERGAT, J. 1968. Ryckmans (André). In: *Biographie belge d'Outre-Mer*, 6, col. 889-892; et l'ouvrage, en préparation, de G. Ryckmans.
- [8] Rapport, pp. 7-37.
- [9] On retrouve trace de cette attitude dans la seconde partie du rapport lorsque sont citées, à titre exemplatif, des déclarations relatives à l'état de tension et de nervosité dans la Colonie à la veille des événements; les trois textes cités émanent tous des responsables de l'ABAKO.
- [10] Les citations sont reprises dans «La Crise congolaise», Ed. Complexe, Bruxelles, pp. 65-66, mais le discours mérite une publication intégrale qui n'a pas été réalisée à ce jour à ma connaissance.
- [11] Rapport, p. 25.
- [12] La commission commet sur ce point l'une de ses nombreuses erreurs de fait. Le rapport dit en effet (p. 26) que Kasa-Vubu «ne put partir que trop tard» à Accra; en fait il n'est jamais parti.
- [13] Rapport, p. 10. Le rapport reproduit intégralement la réponse du Premier Bourgmestre; Jean Tordeur a déclaré à l'auteur que l'original de la demande de l'ABAKO n'avait jamais été retrouvé.
- [14] Communication orale de J. Tordeur.
- [15] Rapport, p. 41.
- [16] Son gérant est dit par la commission être un certain Bomboko. Rien ne permet de dire, et je n'ai pu le vérifier, s'il s'agit de la personne, bien connue, qui allait devenir quelques mois plus tard une figure politique de premier plan.
- [17] Pour éviter un renvoi trop fréquent à des notes infrapaginales, je renvoie, à partir de maintenant, au rapport de la commission par les lettres R.C. et aux notes du Premier Bourgmestre par les lettres J.T.
- [18] Que la commission s'obstine à appeler le camp de la Fungala, ignorant de toute évidence la personnalité du brigadier-chef, commandant le camp de la police de Léopoldville de 1940 à 1945 (voir COOSEMANS, M. 1969. Lufungula. In: *Biographie belge d'Outre-Mer*, 6, col. 675-676).
- [19] Le Premier Bourgmestre disparaît littéralement du tableau brossé par la commission d'enquête entre 14 h 20 et 20 h 50, soit pendant six heures et demie, ce qui ne contribue pas peu à donner de lui une image de totale inexistence.
- [20] La commission ne manque pas, à cette occasion, d'estropier à nouveau un nom local, l'avenue de Popokabaka devenant celle de Popokabraka.

- [21] Cette démarche n'est pas évoquée dans cette partie du rapport et située à 18 h, soit une demi-heure plus tard, dans la partie suivante.
- [22] Codes et lois du Congo belge, t. 1, p. 403.
- [23] Rapport, respectivement aux pp. 46 et 49.
- [24] Ceci semble impliquer, comme d'autres passages de la correspondance d'ailleurs, que la Force Publique n'est pas seule sur le terrain le lundi dans la matinée, comme semble l'indiquer le rapport de la commission.
- [25] Cette impression est encore renforcée à la lecture des ouvrages du général E. Janssens décrivant les événements de janvier.
- [26] Rapport, p. 53.
- [27] Sur ce point, J. Tordeur est particulièrement affirmatif dans une note manuscrite rédigée un certain temps après les événements. Selon lui, il n'y aurait eu qu'un mort dans la nuit du dimanche au lundi et les affrontements avec la Force publique dans la journée du lundi, donc avant la « reprise en main », n'auraient pas fait de victimes. Ceci est contredit à la fois par le Rapport, notamment p. 53. et par le témoignage d'André Ryckmans.
- [28] Rapport, p. 32.
- [29] Rapport, p. 52.
- [30] Rapport, p. 56.
- [31] Rapport, p. 30.